

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 06/09/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à dix heure,
la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 06/09/2024 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres en exercice: 8 Mme BARBELETTE, Mr DEMARQUET, Mr LEPELTIER
Mme TROPÉE et Mme VANNIER.
Présents : 6 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 7

Excusé : Monsieur Michel LEBOUÇ

Absent : Monsieur Christian LAN

Mme Elisabeth TROPEE est nommée secrétaire de séance.

N°2024/14 Modification budgétaire CCAS n°2

Monsieur le Président du CCAS informe aux membres du CCAS que les crédits inscrits au budget primitif concernant le remboursement de la dette « Emprunt » est insuffisant. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante sur le budget primitif CCAS 2024 :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 : Charges à caractères sociales Article 623: Publicité, publications, relations publiques	- 400.00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	+ 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°2 sur le budget CCAS
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le